

Revenus des ménages agricoles

Un niveau de vie dans la moyenne des régions mais des disparités plus marquées

En 2020, une personne sur deux vivant dans un ménage agricole de Provence-Alpes-Côte d'Azur a un niveau de vie inférieur à 1 920 euros par mois, comparable à celui des ménages agricoles de France métropolitaine. Ce montant est légèrement supérieur à celui des ménages actifs de la région. Les inégalités de revenus sont cependant plus marquées qu'au niveau national, et la pauvreté plus fréquente.

Au sein des ménages agricoles de la région, une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, soit davantage que pour l'ensemble des ménages. La pauvreté monétaire est moins présente lorsqu'un non-exploitant apporte au ménage d'autres types de revenus, et le niveau de vie généralement plus élevé dans les ménages des grandes exploitations.

Les éleveurs ont en moyenne les niveaux de vie les plus faibles et sont, avec les maraîchers, les plus exposés à la pauvreté, les viticulteurs ou arboriculteurs l'étant le moins.

15 500 ménages agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le rapprochement récent entre le recensement agricole de 2020 et des données fiscales et sociales enrichit la connaissance des revenus et niveaux de vie des ménages auxquels appartiennent les agriculteurs [Givois, 2024 ; Pour en savoir plus (1)] (sources). Ce rapprochement permet d'identifier 15 500 ménages fiscaux comportant au moins un exploitant ou un coexploitant d'une exploitation agricole (définition) située en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces ménages comptent au total 43 000 personnes. Pour leur quasi-totalité (97 %), ils résident dans la région. Ils sont appelés dans cette étude « ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (champ). Ils représentent moins de 1 % des 2 301 200 ménages fiscaux de la région en 2020 (contre 1,5 % en France métropolitaine).

Les ménages agricoles ont des profils très divers, allant du retraité gérant une microexploitation qui procure un complément de revenu à sa pension, jusqu'aux familles à la tête de grands domaines générant des revenus agricoles mais aussi fonciers ou patrimoniaux. Par conséquent, de forts contrastes existent d'un ménage à l'autre, aussi bien en termes de montant et de composition des revenus, que de niveaux de vie et d'exposition à la pauvreté.

Un niveau de vie médian comparable à celui des ménages agricoles de France métropolitaine...

En 2020, une personne sur deux vivant dans un ménage agricole de Provence-Alpes-Côte d'Azur a un niveau de vie (définition) inférieur à 23 000 euros annuels, soit 1 920 euros mensuels (Figure 1). Ce niveau de

vie médian est comparable à celui des ménages agricoles de France métropolitaine (22 800 euros). Il varie nettement entre les départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes), où il est inférieur à 20 200 euros, et le Vaucluse, le Var ou les Bouches-du-Rhône, où il dépasse 24 000 euros.

Les personnes qui vivent dans un ménage agricole de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un niveau de vie annuel médian supérieur de 900 euros à celui de l'ensemble des ménages de la région (contre +700 euros en moyenne en France de province). Leur niveau de vie médian est également supérieur de 500 euros à celui des ménages actifs (définitions), c'est-à-dire percevant des revenus d'activité.

Figure 1

Niveau de vie et taux de pauvreté dans les ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Type de ménage	Part des ménages agricoles (en %)	Niveau de vie moyen (en euros)	Niveau de vie médian (en euros)	Rapport interdécile de niveau de vie (D9/D1)	Taux de pauvreté monétaire (en %)
Viticulture	32	38 700	27 400	5,1	12,3
Fruits ou autres cultures permanentes	16	33 100	25 100	5,1	16,9
Polyculture, polyélevage	10	26 300	20 300	4,8	24,5
Élevage ovin ou caprin	9	20 400	17 600	4,5	31,8
Autres grandes cultures	9	29 700	24 200	4,9	18,2
Légumes, champignons	8	28 000	20 400	6,5	28,6
Fleurs, horticulture diverse	7	25 000	20 100	5,1	25,8
Autres élevages	4	21 000	18 500	4,5	29,7
Élevage bovin	4	20 700	19 000	4,0	28,0
Céréales, oléoprotéagineux	3	33 000	25 000	5,0	14,7
Ensemble des ménages agricoles	100	30 600	23 000	5,4	20,3
Ensemble des ménages actifs	///	25 800	22 500	3,4	14,6
Ensemble des ménages	///	25 000	22 100	3,6	17,0

Note : Un faible nombre de ménages (environ 300) peut être rattaché à plusieurs exploitations d'OTEX différentes. Ils sont présents dans la ligne de chaque OTEX à laquelle ils appartiennent. Stricto sensu, la somme des parts de ménages par OTEX est donc légèrement supérieure à 100 % (ligne « Ensemble des ménages agricoles »). Les données sur les ménages des exploitations non classées dans une OTEX ne sont pas mentionnées en raison des très faibles effectifs.

Lecture : 32 % des ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont une exploitation orientée vers la viticulture. Les personnes qui appartiennent à ces ménages ont un niveau de vie moyen et médian annuels respectivement de 38 700 euros et 27 400 euros. Le seuil de niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées de ces ménages est 5,1 fois supérieur à celui en deçà duquel se trouvent les 10 % les plus modestes. Parmi les personnes vivant dans ces ménages, 12,3 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

...mais de fortes disparités

D'un ménage agricole à l'autre, le niveau de vie varie davantage qu'entre les ménages de la région. Au sein des ménages agricoles, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 500 euros annuels, soit 790 euros par mois. Ce seuil (1^{er} décile) est inférieur à ce qu'il est pour l'ensemble des ménages (11 160 euros par an). À l'opposé, le seuil au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés est supérieur à celui de l'ensemble des ménages (9^e décile de 51 800 euros annuels contre 39 650 euros). Ainsi, dans les ménages agricoles, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie plus de 5,4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Cet écart (rapport interdécile) est nettement moins marqué au sein de l'ensemble des ménages (3,6) ou des seuls ménages actifs (3,4).

Les inégalités entre ménages agricoles sont également plus marquées dans la région qu'en France métropolitaine, où le rapport interdécile de niveau de vie est de 4,1. En effet, les ménages agricoles les plus modestes le sont davantage qu'en moyenne en France métropolitaine et les plus aisés ont également des niveaux de vie supérieurs.

Dans les ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, une personne sur cinq (20,3 %) vit sous le seuil de pauvreté monétaire (définition). C'est davantage que dans l'ensemble des ménages (17,0 %) ou que dans les ménages actifs de la région (14,6 %). Avec un taux de pauvreté supérieur de quatre points à celui de la France métropolitaine (16,3 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions, avec la Corse (30,4 %) et l'Occitanie (20,8 %), où la pauvreté

monétaire des ménages agricoles est la plus fréquente.

Un niveau de vie plus faible chez les éleveurs

Le niveau de vie des ménages agricoles de la région varie sensiblement selon la spécialisation ou « orientation technico-économique des exploitations » (définition). Le niveau de vie médian est le plus élevé pour les ménages spécialisés dans la viticulture (27 400 euros) ou dans la production fruitière (25 100 euros). Ces deux orientations concentrent à elles seules un ménage agricole de la région sur deux. Le niveau de vie médian est le plus faible pour les ménages d'éleveurs : moins de 19 000 euros. Les ménages agricoles spécialisés dans la viticulture et la production fruitière ont un niveau de vie médian comparable à celui de leurs homologues de France

métropolitaine. Dans les autres spécialisations, le niveau de vie dans la région est inférieur.

D'un type de production à l'autre, les inégalités de niveau de vie entre ménages sont plus ou moins marquées. Elles sont les plus élevées en maraîchage (OTEX « Légumes, champignons ») : les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie plus de 6,5 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Les disparités sont les moins marquées entre ménages d'éleveurs (rapport de 4,0 à 4,5). De ce fait, les niveaux de vie des ménages agricoles sont moins dispersés dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, très orientées vers l'élevage, que dans les autres départements.

La pauvreté monétaire est bien plus fréquente pour les personnes

appartenant à un ménage d'éleveurs ovins ou caprins (31,8 %) que dans les ménages des exploitations spécialisées dans la viticulture (12,3 %). Dans la plupart des productions, les ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus souvent exposés à la pauvreté qu'en moyenne en France métropolitaine. L'écart est le plus marqué pour les ménages d'éleveurs : dans la région, selon le type d'élevage, le taux de pauvreté est supérieur de 8 à 12 points.

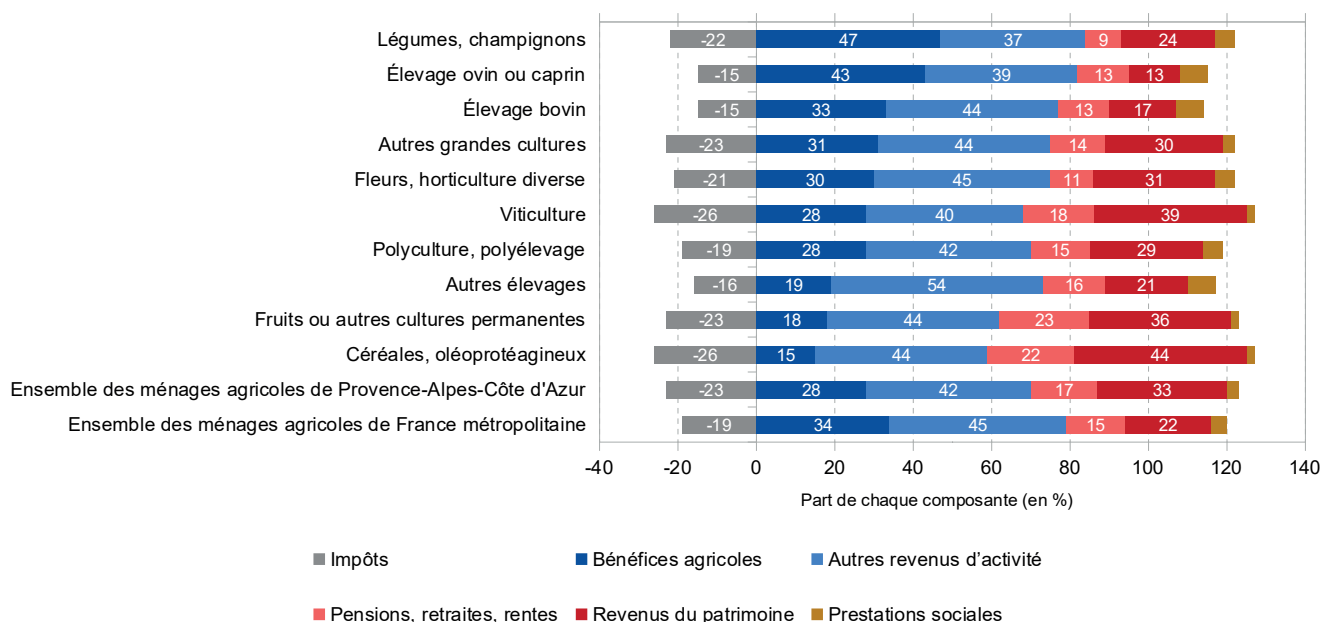
Les bénéfices agricoles représentent moins de 30 % du revenu des ménages

Dans l'ensemble, le revenu disponible (définition) des ménages agricoles de la région se compose à 70 % de revenus d'activité (contre 92 % pour l'ensemble des ménages actifs), le reste provenant de pensions,

retraites ou rentes, de revenus du patrimoine et, plus marginalement, de prestations. Les bénéfices agricoles (définition) représentent une part minoritaire des revenus d'activité et pèsent in fine seulement 28 % du revenu disponible des ménages agricoles (Figure 2). Les revenus tirés d'autres activités y contribuent davantage (42 %). Ils peuvent être tirés d'activités non agricoles (par exemple le salaire d'un conjoint travaillant dans un tout autre domaine) comme d'activités agricoles (salaire de l'exploitant ou salaire agricole d'un autre membre du ménage). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles.

Figure 2

Composition du revenu disponible des ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par orientation technico-économique des exploitations (OTEX)



Note 1 : La contribution des impôts directs au revenu disponible étant négative, la somme des contributions positives au revenu disponible dépasse 100 % de celui-ci. Les données des ménages à la tête d'exploitations non classées dans une OTEX ne sont pas mentionnées en raison des très faibles effectifs.

Note 2 : Les bénéfices agricoles comprennent les subventions reçues dans le cadre de la Politique agricole commune au titre des piliers 1 et 2.

Lecture : Dans les ménages rattachés à une exploitation spécialisée en « Légumes, champignons » de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les bénéfices agricoles contribuent au revenu disponible à hauteur de 47 %.

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les revenus du patrimoine (fermages, revenus des valeurs financières ou de l'immobilier) constituent une part importante des revenus des ménages agricoles de la région, bien plus que pour les ménages actifs : 33 % du revenu disponible des ménages agricoles, contre 8 %. Dans la région, les revenus du patrimoine des ménages agricoles sont constitués pour 39 % de revenus fonciers, par exemple la mise à bail de terres à une exploitation agricole, qui peut être la sienne.

Les bénéfices agricoles représentent plus de 40 % du revenu disponible des producteurs de légumes ou des éleveurs d'ovins ou de caprins. À l'inverse, ils pèsent moins de 20 % de celui des producteurs de fruits ou de céréales. Les ménages exploitants spécialisés dans la viticulture ont des

revenus du patrimoine contribuant trois fois plus à leur revenu disponible (39 %) que les éleveurs ovins (13 %).

In fine, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le revenu disponible des ménages agricoles provient moins souvent des bénéfices agricoles qu'en moyenne en France métropolitaine (28 % contre 34 %). C'est le cas pour tous les types de production agricole. En revanche, il provient plus souvent de revenus du patrimoine : 33 % contre 22 %.

La pauvreté monétaire est moins fréquente en présence de non-exploitants

Dans près de trois ménages agricoles de la région sur quatre, des personnes qui ne sont pas elles-mêmes exploitantes apportent

aussi des ressources financières (Figure 3). Dans ces ménages, le niveau de vie médian (23 700 euros) est plus élevé que dans les ménages où le ou les exploitants sont les seuls pourvoyeurs de ressources (respectivement 16 800 euros et 19 300 euros). La pauvreté y est aussi deux fois moins fréquente : elle touche 17,0 % des personnes des ménages agricoles lorsqu'un non-exploitant apporte également des ressources et 38,5 % lorsque l'exploitant est le seul pourvoyeur. Les ménages des exploitations spécialisées dans l'élevage sont ceux dans lesquels l'apport de revenus par un non-exploitant est le moins fréquent : 62 % des ménages contre 75 % ou davantage dans les ménages de producteurs de fruits, de fleurs ou de légumes.

Figure 3

Caractéristiques des ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources

Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage	Part des ménages (en %)	Niveau de vie médian (en euros)	Rapport interdécile de niveau de vie (D9/D1)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Contribution des bénéfices agricoles au revenu disponible (en %)
Un exploitant agricole seul	22	16 800	9,0	38,5	37
Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	6	19 300	5,9	32,2	63
Au moins une personne non exploitante	72	23 700	5,0	17,0	24
Ensemble des ménages agricoles	100	23 000	5,4	20,3	28

Lecture : 72 % des ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur comportent au moins une personne non exploitante comme pourvoyeur de ressources. Leur niveau de vie médian est de 23 700 euros. Le niveau de vie des 10 % les plus aisés y est plus de 5,0 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Parmi les personnes vivant dans ces ménages, 17,0 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Les bénéfices agricoles contribuent au revenu disponible de ces ménages à hauteur de 24 %.

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Un niveau de vie plus élevé dans les ménages des grandes exploitations

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un ménage agricole sur trois (32 %), les exploitants assurent la gestion d'une microexploitation, au potentiel de production par définition très réduit, leur production brute standard (définition) annuelle s'élevant à moins de 25 000 euros. C'est davantage qu'en France (24 %).

Dans l'ensemble, ces ménages tirent une très faible part de leurs revenus des bénéfices agricoles (7 % du revenu disponible). À l'inverse, le poids des pensions, retraites ou rentes est élevé (33 %), en lien avec la présence plus fréquente de personnes âgées que dans les autres ménages agricoles.

Hors microexploitations, le niveau de vie croît avec la taille économique de l'exploitation. Dans les ménages

des grandes exploitations (19 % des ménages), le niveau de vie médian est une fois et demi supérieur à celui des petites exploitations (32 % des ménages) : 30 800 euros contre 20 100 euros. La pauvreté monétaire y est également nettement moins fréquente (11 % de personnes pauvres, contre 26 %).

Sources et définitions

Champ

Le champ de l'étude est constitué par les ménages fiscaux dont au moins un membre a été identifié comme exploitant agricole suite à un appariement avec le recensement agricole de 2020. Parmi les 18 000 exploitations agricoles localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 86 % ont pu être appariées à un ménage fiscal. Les 15 500 ménages ainsi identifiés sont appelés « ménages agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ». La quasi-totalité de ces ménages réside dans la région (97 %). Les comparaisons sont faites avec la France métropolitaine. Les ménages comportant des salariés agricoles qui ne sont pas également exploitants ne font pas partie du champ de l'étude.

Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole 2020**. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie et les différentes composantes du revenu des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Définitions

Dans le recensement agricole, l'**exploitation agricole** est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants : produire des produits agricoles ; avoir une gestion courante indépendante ; atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux. Les chefs d'exploitation, ou coexploitants en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Dans cette étude, un ménage est composé des personnes qui appartiennent aux foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant ou coexploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **ménages actifs** sont, dans cette étude, ceux qui perçoivent des revenus d'activité (revenus salariés, revenus d'activités non salariées ou allocations chômage).

Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % du niveau de vie médian. En 2020, le **seuil de pauvreté monétaire** s'élevait à 1 120 euros mensuels pour une personne seule, soit 13 390 euros annuels (source Filosofi).

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les autres prestations sociales perçues, et les revenus du patrimoine (fonciers et financiers), nets des impôts directs. La contribution des impôts directs au revenu disponible étant négative, la somme des contributions positives au revenu disponible dépasse 100 % de celui-ci.

Les chefs d'exploitation et les coexploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les **bénéfices** (ou déficits) **agricoles** déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les bénéfices agricoles comprennent les subventions reçues dans le cadre de la Politique agricole commune au titre des piliers 1 et 2. Lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles, mais être rémunéré par exemple sous forme de salaire.

Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production qui définit son **orientation technico-économique (OTEX)** lorsqu'au moins deux tiers de sa production brute standard sont générés par cette production.

Par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, la **production brute standard (PBS)** donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « microexploitations » (PBS inférieure à 25 000 euros par an) ; « petites » (entre 25 000 et 100 000 euros) ; « moyennes » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grandes exploitations » (plus de 250 000 euros).

Pour en savoir plus

Givois S., « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 1, février 2024

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2401/detail/>

Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A., « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'information statistique
et économique

132, bd de Paris - CS 70059
13331 Marseille Cedex 03

Directrice régionale : Stéphanie Flauto
Directeur de la publication : Pierre-Jean Chambard
Rédacteur en chef : Isménos Tzortzis
Auteurs : Frédéric Châtel, Sébastien Novella (Insee) ;
Patrice Fauchier, Ismenos Tzortzis (Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
Composition : Nadine Nieto
Dépôt légal : à parution
ISSN : 0246-1803

© Agreste 2025